

Charte des équipes 2025 de l'Association Sportive Golf Club de Saintonge



Généralités

- Tout joueur doit prendre sa licence et sa cotisation à l'association sportive.
- La commission sportive encourage les joueurs à s'investir régulièrement dans les animations sportives organisées par l'association, à participer à des critères, trophées ou Grand Prix tout au long de la saison.
- Les joueurs et joueuses sélectionnés par la Commission Sportive dans une équipe, s'engagent à :
 - a) Se tenir à la disposition de l'Association Sportive pour participer à différents événements choisis par celle-ci : championnat du club, compétition Am-Am, coupe de la ville, Assemblée Générale de l'Association, entraînement des jeunes, commissaires de parcours...
 - b) Acquérir, porter et respecter le code vestimentaire du club demandé par l'Association Sportive.
 - c) Respecter cette charte.

Dans le cas contraire, des mesures pourront être prises par le Comité Directeur, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive des équipes.

Constitution des équipes

- Les joueurs des équipes sont nommés par la Commission Sportive sur les critères : sportif, engagement dans l'équipe, entraide et investissement au sein du groupe. Des sélections pourront être mises en place pour tout ou partie des joueurs à sélectionner.
- Les joueurs sélectionnés par la Commission Sportive devront, s'il y a lieu, participer aux entraînements et pourront bénéficier de jetons de practice dans la limite définie par l'association et le gestionnaire.
- En compétition, le choix des joueurs au sein de l'équipe du GCS sera réalisé par le capitaine de l'équipe nommé par la Commission Sportive.
- Chaque équipe engagée dans les compétitions nationales et régionales sera constituée en priorité des meilleurs joueurs du club dans leurs catégories d'âge (jeune, adulte, mid-amateur, senior, senior 2, senior 3).
- En fonction des besoins et du niveau, des joueurs de catégories d'âge différentes pourront être intégrés dans les équipes nationales et régionales.

Prise en charge des frais

Pour chaque compétition nationale et régionale, un budget prévisionnel présenté et voté lors de l'assemblée générale permet de financer les différents déplacements (inscription, hébergement, practice et dans la mesure du possible pour les frais de route et restauration).

Le capitaine de chaque équipe sera chargé de faire respecter ce budget. Tout dépassement reste à la charge des joueurs, sauf décision contraire prise par le comité directeur après examen des circonstances ayant motivé le dépassement.

Nom :

Président de l'AS :

Prénom :

signature :